

COMMUNE DE 08310 JUNIVILLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 15 Avril 2015 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 avril 2015 à 18h30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pol SIMON, Maire, qui accueille Eve-Marie Lannuzel de retour après son accident.

Présents : tous les conseillers en exercice, exceptés : Evelyne DEHUT (pouvoir à C. BOUILLON), Catherine CHAPELLE toutes les deux absentes excusées et Isabelle ROBERRINI (démissionnaire).

Secrétaire de séance : Christian COGNIARD

1) APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2015 est adopté à l'unanimité

2) TOUR D'HORIZON DU MAIRE

En préalable Mr le Maire fait part au conseil de trois informations :

- ✓ Le projet d'implantation d'une moyenne surface alimentaire Leclerc est suspendu pour des raisons de conjoncture déflationniste actuelle dans la grande et moyenne distribution. Mr Simon fait part qu'il a rencontré avec le Président de la CCPR, Mme Sart, jusqu'alors porteur du projet, pour mettre en avant les atouts économiques de notre territoire et rechercher avec elle une ou plusieurs solutions permettant de revenir sur cette décision.
- ✓ Les services de l'Education Nationale envisagent de fermer une classe au pôle scolaire Verlaine. Les parents d'élèves et les élus des communes concernées et de la CCPR s'opposent à cette éventuelle fermeture non justifiée par les chiffres d'effectifs connus à ce jour pour la rentrée 2015. Mr le Maire fera parvenir prochainement un courrier à l'Inspecteur Académique pour dénoncer cette situation et solliciter un rendez-vous. Le conseil municipal, suite à ces informations, exprime sa désapprobation et rédige une motion d'opposition qui sera transmise aux autorités administratives compétentes.
- ✓ Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu dernièrement une lettre de démission pour « raisons personnelles » de Mme Isabelle ROBERRINI, conseillère municipale et déléguée communautaire de la commune à la CCPR. Conformément aux textes, c'est Mme Evelyne LAMBEAUX, première non élue sur la liste majoritaire lors des dernières élections municipales de mars 2014 qui la remplacera et c'est Mme Marie-Yvonne MAIZIERES qui lui succédera au sein de la CCPR

Mr le Maire fait part des réunions et manifestations diverses intervenues depuis la dernière réunion du conseil :

- 04/02 : réunion RTE à La Neuville concernant l'état d'avancement des travaux
- 05/02 : conseil communautaire
- 06/02 : assemblée générale des Pieds à La Retourne
- 13/02 : assemblée générale de l'association des Amis du Moulin de la CAJ
- 17/02 : visite IRH à la station d'épuration

- 28/02 : assemblée générale de l'association l'Auberge Verlaine
- 28/02 : assemblée générale des Anciens Combattants
- 05/03 : commission des travaux
- 11/03 : visite avec la fédération d'électricité des Ardennes des travaux à réaliser : maison Mannarino, lotissement Charpentier, rue Beauséjour
- 15/03 : concert d'Ardenne Musique
- 18/03 : commission environnement
- 19/03 : assemblée générale de l'association foncière
- 24/03 : conseil d'école de Juniville
- 24/03 : commission finances pour préparation budgets 2015
- 27/03 : RV avec Mr Patoureaux d'Infocom au sujet de l'agenda de la commune
- 01/04 : commission environnement : travaux embellissement devant la salle polyvalente
- 02/04 : réunion de secteur de la fédération d'électricité des Ardennes
- 04/04 : rencontre avec Mme Sart pour nous annoncer la suspension du projet Leclerc
- 07/04 : annonce d'une probable fermeture d'une classe au pôle scolaire Verlaine
- 07/04 : réunion de synthèse des groupes de réflexion LEADER / CCPR à Rethel
- 08/04 : conseil communautaire
- 09/04 : réunion à Rethel du cabinet ALTER EGO restitution étude de contexte sur le projet éolien
- 09/04 : réunion parents élèves de l'école / fermeture classe
- 10/04 : circuit cycliste international des Ardennes : 2 passages à Juniville
- 14/04 : conseil administration du collège

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – BUDGETS PRIMITIFS 2015

Mr le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu préalablement à la réunion les divers documents des comptes administratifs et des budgets primitifs de manière à alléger la réunion.

Mr Christian COGNIARD, adjoint délégué aux finances, présente les divers comptes administratifs 2014 à l'aide de documents vidéo-projetés. Il précise que ces comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion de Mr le Trésorier de Juniville :

| | Budget Principal | Assainissement | Pôle Santé |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|
| <u>Fonctionnement</u> | | | |
| Dépenses | 512.195 | 77.954 | 39.713 |
| Recettes | 665.697 | 134.954 | 80.323 |
| Résultat | 153.502 | 57.000 | 40.610 |
| Affectation | | | |
| -Capitalisation invest 2015 | 100.000 | | |
| -Report BP 2015 | 53.502 | 57.000 | 40.610 |
| <u>Investissements</u> | | | |
| Dépenses | 462.203 | 43.462 | 286.741 |
| Recettes | 305.433 | 46.189 | 189.994 |
| Résultat | -156.770 | 2.727 | -96.747 |
| Affectation | | | |
| -Report BP 2015 | -156.770 | 2.727 | -96.747 |

De la même façon que pour les comptes administratifs Mr COGNIARD présente les budgets primitifs de 2015 tout en détaillant et comparant avec l'année précédente les divers postes ou chapitres les composant. Il fait remarquer dans ses commentaires du budget principal que grâce à notre volonté de bien maîtriser les charges de fonctionnement et malgré une baisse des dotations de l'état de plus de 20.000 €, le budget est équilibré tout en maintenant les taux de contributions directes identiques aux 19 années précédentes. La marge d'autofinancement du budget de fonctionnement de 108.462 € avec l'excédent capitalisé de l'exercice 2014 permettant d'envisager 350.000 € de travaux et d'acquisitions diverses de matériels au titre de l'année 2015.

Le budget assainissement est équilibré avec le maintien de la redevance d'assainissement à 1,10 € du m3 d'eau consommée.

Le budget primitif du pôle santé à cause des subventions obtenues en complément de l'emprunt réalisé initialement et non négociable laisse apparaître un excédent qui permettra dans les années à venir d'équilibrer le budget.

| | Budget Principal | Assainissement | Pôle Santé |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|
| Fonctionnement | | | |
| Dépenses | 640.621 | 146.100 | 70.100 |
| Recettes | 640.621 | 146.100 | 90.110 |
| Résultat | 0 | 0 | 20.010 |
| Investissements | | | |
| Dépenses | 577.404 | 49.607 | 176.500 |
| Recettes | 577.404 | 49.607 | 297.100 |
| Résultat | 0 | 0 | 120.600 |

A l'issue de ces présentations, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2014 et les budgets 2015.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des contributions directes :

- taxe d'habitation : 4,14 %
- taxe foncière sur le bâti : 8,31 %
- taxe foncière sur le non bâti : 10 %

4) CCPR – Services mutualisés à retenir

Suite à la proposition faite par la CCPR de mutualiser certains services, par ailleurs présentés lors du dernier conseil municipal du 2 février, le conseil municipal ne retient que le service d'instructions complexes des permis de construire moyennant une redevance de 2 € par habitant.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Le devis d'acquisition de bancs publics avec revêtement anti-graffitis pour un montant de 4.256,57 € TTC est accepté.

- Le devis de remplacement du chauffage de l'église St-Amand par l'entreprise Flécheux est accepté pour un montant de 22.500 € TTC.
- L'acquisition d'un tracteur agricole pour le service technique (82 CV / 4RM / 6600 h / année 97) est acceptée pour un montant de 14.800 €HT.
- Mr le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Duchêne reçu en mairie concernant le stationnement de camions sur le trottoir de la rue de l'Abbye gênant le passage. Il sera envoyé un courrier au propriétaire du camion rappelant qu'un arrêté municipal a été pris interdisant le stationnement des camions dans toutes les rues, sur les trottoirs et caniveaux de la commune.
- Mr COGNIARD informe le conseil du renouvellement de l'ouverture de crédit de 100.000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux mêmes conditions que l'an passé.
- Plusieurs conseillers demandent que la fin de la visite des bâtiments ou autres lieux communaux soit envisagée rapidement.

La séance est levée à 21 h 15.